Parcours IA – Module 4 : Formation Construire une base documentaire vivante avec Claude

À distance

2h

20 personnes max

PUBLIC

Experts-comptables
Commissaires aux comptes
Collaborateurs des cabinets d'expertise comptable

LIEU

visio-conférence

PROFIL DU FORMATEUR

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun prérequis technique. Un usage même occasionnel d'une IA conversationnelle facilite la prise en main.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre aux professionnels des cabinets comptables d'intégrer concrètement l'intelligence artificielle dans leurs pratiques professionnelles, en mobilisant des outils d'analyse de données, de veille réglementaire, de gestion documentaire et de création d'agents IA, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle du cabinet tout en garantissant la confidentialité des informations, la fiabilité des résultats et la maîtrise des accès.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Structurer une base documentaire par usages métier plutôt que par services ou par types de documents.
- Transformer une connaissance informelle et non écrite en procédure structurée, exploitable par un collègue comme par une IA.
- Rédiger des contenus lisibles par Claude : titres explicites, vocabulaire constant, granularité maîtrisée.
- Mettre en place un circuit de contribution, de validation et de maintenance qui empêche la base de se périmer.
- Repartir avec une trame de procédure, une charte de contribution et un plan de démarrage à trente jours.

CONTENU

1 – Ce qu'est une base documentaire vivante
- Identifier les causes d'obsolescence et de mauvaise utilisation d'une base documentaire.
- Organiser les connaissances par usages et besoins opérationnels plutôt que par services ou types de documents.
- Utiliser les fonctionnalités de Claude pour faciliter l'accès à une information fiable et actualisée.

2 – De la connaissance informelle à la procédure structurée
- Identifier et recueillir les savoir-faire, règles implicites et pratiques détenus par les collaborateurs.
- Utiliser Claude pour transformer des échanges, notes vocales ou courriels en procédures claires et structurées.
- Rédiger des contenus facilement compréhensibles par les collaborateurs et exploitables par l'IA.

3 – Contribution, validation et maintenance
- Définir les rôles et responsabilités de chacun dans la création, la validation et la mise à jour des documents.
- Mettre en place un processus simple de publication et de révision régulière des contenus.
- Exploiter Claude pour détecter les incohérences, doublons et informations obsolètes, et assurer la pérennité de la base documentaire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

• Atelier de production : chaque participant repart avec au moins une procédure réellement rédigée.
• Les travaux portent sur les contenus de l'organisation, apportés par les participants, et non sur des cas fictifs.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Accès à une plateforme de visioconférence après envoi d'un lien et d'un code de connexion

• Accès à Claude (offre Pro, Team ou Enterprise selon l'organisation) permettant l'usage des Projects.
• Prévoir deux ou trois documents internes existants et une tâche récurrente mal documentée comme matière première.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

• Évaluation des connaissances en début de module par échange avec les participants.
• Vérification de la compréhension à travers les exercices et les études de cas proposés pendant la formation.
• Évaluation des acquis en fin de module par questions et mise en situation pratique.

MODALITÉS D'ACCÈS

En cas de situation de handicap, contacter le référent : Annie CLEMENCON - contact@aecc91.com

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), AECC 91 s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.